



\*\*\*\*\*

Septembre 2019

Volume 31

Numéro 09

\*\*\*\*\*

### **IMPORTANT** **TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LA RUE PLANTE**

Les travaux de réfections de la rue Plante ont débutés le mercredi 4 septembre. Cette semaine l'installation des conduites temporaires d'alimentation en eau potable seront effectuée, la semaine prochaine sera l'installation préliminaire des travaux pour débiter l'excavation à partir du 16 septembre. Les travaux devraient durer jusqu'au 25 octobre prochain.

Steve Harvey  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier  
Municipalité de Péribonka

\*\*\*\*\*

### **MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Avis aux parents,

Nous avons remarqué récemment une situation dont nous aimerions vous faire part. En effet, des jeunes vandalisent nos installations dans le village ainsi que notre matériel.

Comme la municipalité tient à préserver ses actifs en bon état et à assurer une quiétude dans le village, nous croyons que nous avons un rôle de sensibilisation envers les citoyens.

Nous invitons donc la population à être vigilante et à signaler toute situation de comportement inadéquat ou de vandalisme en nous contactant directement. Nous tenterons ensuite de faire des interventions si nécessaire afin d'empêcher que des situations semblables se reproduisent.

Sachez que la municipalité espère que la situation s'améliore, sans quoi ce sera toute la population qui en subira les conséquences.

Merci de votre collaboration !

**Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du mardi 10 septembre 2019 à 19h30.**

- 1 Acceptation et paiement du 2<sup>e</sup> décompte progressif des travaux de réfection d'infrastructure de transport de la route de Vauvert et Chute-blanche.
- 2 Acceptation des soumissions de Telltech pour le déménagement des systèmes informatiques pour le déménagement temporaire.
- 3 Avis de motion et projet de règlement 2019-06 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- 4 Avis de motion et premier projet de règlement 2017-07 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- 5 Invitation 2019 à la battue des maires du Festival du Faisan de Saint-Stanislas.
- 6 Acceptation du budget 2019 et paiement de la contribution municipale à l'office municipal d'habitation de Péribonka.
- 7 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine, ainsi que son plan de mise en œuvre.
- 8 Acceptation du dépôt de l'appel d'offre de démolition de l'école et de l'édifice municipal sur SEAO.
- 9 Versement de la subvention 2019 pour la partie salle de spectacle de l'auberge Île du Repos.
- 10 Proposition d'Arbre évolution pour planter des arbres.

**Dernière séance du 5 août 2019 :**

- 1 Adjudication du contrat de la réfection de la rue Plante.
- 2 Acceptation de la soumission de BCM pour l'achat de matériel pour changer une borne fontaine.
- 3 Demande de soutien financier 2019 de l'Association des Riverains de Péribonka Inc.
- 4 Acceptation de la soumission d'Englobe pour les services de laboratoire dans le projet de la réfection de la route de Vauvert.
- 5 Résolution de précisions auprès de la CPTAQ dans le dossier de fractionnement des terrains du Musée Louis-Hémon.
- 6 Acceptation de la soumission de MSH pour la surveillance de chantier avec laboratoire dans le dossier de la réfection d'une partie de la rue Plante.
- 7 Acceptation de la soumission des Maîtres d'œuvre pour le programme fonctionnel et technique du musée dans l'église.
- 8 Paiement du décompte progressif #1 dans le projet de Réfection d'infrastructure de transport de la route de la Chute-Blanche et de la route de Vauvert.

\*\*\*\*\*

PAROISSE ST-ÉDOUARD DE PÉRIBONKA  
MESSES SEPTEMBRE 2019

14	Actions de Grâce	Mme Venance et M. Gilbert Goulet	16h00
28	M. Edmond Larouche	Mme Madeleine et M. Jean Vorano	16h00

LAMPES DU SANCTUAIRE

8	Mme Thérèse Gauthier
15	Mme Odette B. et M. Germain Montminy
22	Mme Rose-Yvonne Devin
29	Mme Nathalie Tremblay

SERVICE DE L'AUTEL

14	Hélène M. et Claude Lavoie
28	Mmes Céline T. et Micheline Tremblay

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 36  
HEBSAG

## Saguenay–Lac-Saint-Jean

### RÉCOLTE DE BOIS DE CHAUFFAGE DANS LES FORÊTS PUBLIQUES

**Saguenay, le 29 août 2019** – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs rappelle aux citoyens qu'il est obligatoire de détenir un permis pour récolter du bois de chauffage à des fins domestiques dans les forêts publiques.

Ce permis permet aux utilisateurs de bois de chauffage de récolter un maximum variant entre 12 et 22,5 m<sup>3</sup> apparents selon les secteurs (soit entre 10 et 18 cordes de 16 po) à 1,50 \$ plus taxes le mètre cube apparent (peut être mis à jour en tout temps). Le permis sera valide du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mars 2020. Aucune récolte de bois de chauffage n'est autorisée en dehors de cette période.

Les personnes qui souhaitent obtenir ce permis pourront en faire la demande en se présentant **les jeudis et vendredis, à partir du 29 août 2019 jusqu'au 27 mars 2020**, entre 8 h 30 et 12 h ou entre 13 h et 16 h 30, à l'accueil des bureaux suivants :

**Unité de gestion de Rivière-Pérignonka**  
801, chemin du Pont-Taché Nord  
RC 03  
Alma (Québec) G8B 5B7  
418 668-8319

**Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien**  
833, boulevard Sacré-Cœur  
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7  
418 679-3700

**Unité de gestion de Mistassini**  
56, avenue de l'Église  
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4V9  
418 276-1400

**Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw**  
1100, rue Bersimis  
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5  
418 698-3660

Le paiement s'effectue sur place en argent comptant ou par chèque uniquement. La récolte de bois de chauffage est limitée aux essences prescrites dans les secteurs désignés sur les documents liés au permis. Comme toutes les autres interventions forestières, cette activité est soumise à des règles strictes ayant pour but d'assurer la protection des ressources du milieu forestier.

Pour obtenir des renseignements sur le Ministère et en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le [mffp.gouv.qc.ca](https://www.mffp.gouv.qc.ca) et les réseaux sociaux :

 <https://www.facebook.com/ForetsFauneParcs>

 [https://twitter.com/MFFP\\_Quebec](https://twitter.com/MFFP_Quebec)

- 30 -



# Communiqué de presse

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

■ ■ ■ ■ ■ UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

### RENTRÉE SCOLAIRE 2019 : OUVREZ L'ŒIL !

**Montréal, le 28 août 2019** – Dans les prochains jours, partout en province, plusieurs étudiants procèderont à leur rentrée scolaire. La Sûreté du Québec rappelle à tous les usagers de la route d'être particulièrement vigilants aux abords des zones scolaires.

Afin d'assurer la sécurité des nombreux écoliers qui se déplaceront à pied, à vélo ou en autobus, les patrouilleurs s'assureront que la signalisation en vigueur soit respectée. Ils seront attentifs notamment au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.

En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter, car les écoliers montent ou descendent de l'autobus et il s'agit d'un moment où ils sont les plus vulnérables.

Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d'exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution. Également, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 210 \$ plus les frais et la contribution. Cette nouvelle disposition en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2019 fait en sorte que les amendes sont doublées pour les infractions de vitesse en zone scolaire, tout comme en zone de construction.

Les agents communautaires et patrouilleurs de la Sûreté seront présents dans les écoles afin de transmettre les différentes consignes de sécurité aux écoliers. Ces derniers seront sensibilisés à rester prudent et visible lors de déplacements dans les zones scolaires.

La Sûreté du Québec vous souhaite une bonne rentrée scolaire!

-30-



# Communiqué de presse

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

### POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION ILLÉGALE DE CANNABIS

**Montréal, le 26 juillet 2019** – À l'occasion de la période de plantation extérieure des boutures de plants de cannabis, la Sûreté du Québec tient à rappeler la poursuite de ses efforts dans la lutte contre la production illégale de cette drogue.

Le programme Accès-Cannabis, dont l'équivalent existe déjà pour lutter contre l'économie souterraine de tabac et d'alcool, cible particulièrement toute action illégale liée au cannabis. Malgré la légalisation de cette drogue, sa production, tant personnelle que destinée au trafic, est illégale. Les patrouilleurs et enquêteurs effectueront des vigies, seront à l'affût des comportements suspects aux abords des champs et éradiqueront toute plantation illégale de cannabis.

Rappelons que malgré l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, certaines activités en dehors du cadre légal demeurent des infractions au Code criminel, comme la production, la possession dans un but de trafic, l'importation et l'exportation.

Une équipe de la Sûreté veille quotidiennement à lutter contre la contrebande de cannabis à toutes les étapes de l'approvisionnement, allant de la production illégale à la contrebande de quartier, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Cela est sans oublier l'apport considérable de l'ensemble des patrouilleurs et des enquêteurs, qui luttent contre le trafic de stupéfiants à tous les niveaux.

Toute personne qui apercevrait des activités illégales liées à la possession, à la production ou à la vente de cannabis est priée de communiquer avec la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

-30-

# MUSEE LOUIS-HEMON

SEPTEMBRE 2019



## LES JOURNEES DE LA CULTURE 23E EDITION

Septembre

**27**

**9 h à 20 h**

**Au pavillon  
contemporain du  
Musée Louis-Hémon**

Entre 9 h et 18 h, participez à la journée "portes ouvertes" en visitant les expositions présentées. À 18 h, venez rencontrer l'écrivain Julien Gravelle, auteur de "Debout sur la carlingue" et adepte du genre littéraire du roman noir d'"icitte", un univers fascinant qu'il vous fera découvrir.

**Gratuit pour tous.**

## NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE

- 8 septembre au 2 novembre 2019 :  
Mardi au samedi, 9 h à 16 h
- 3 novembre 2019 au 23 mai 2020 :  
Mardi au vendredi, 9 h à 16 h



700, route Maria-Chapdelaine, Péribonka (Québec) G0W 2G0  
Tél. : 418 374-2177 / [accueil@museelh.ca](mailto:accueil@museelh.ca) / [museelh.ca](http://museelh.ca)



# LOISIRS

SEPTEMBRE 2019

## PROGRAMMATION D'AUTOMNE

### Bistr'EAU Pub Pérignonka

Salle multifonctionnelle

**LUNDI**

18 h 30 : BOOTCAMP  
Danielle (418) 618-0627

**MARDI**

18 h 30 : Hatha-Yoga  
Places disponibles,  
inscrivez-vous !

**MERCREDI**

18 h 30 : BOOTCAMP  
Danielle (418) 618-0627

**JEUDI**

**VENDREDI**

### AUTRES COURS

#### Cours d'aquarelle

Les samedis 5 et 19 octobre 2019 | Salle de l'Âge d'or  
200 \$ pour les deux cours, matériel inclus

Contactez madame Michelle Mérette pour vous inscrire au (418) 276-8842 ou par courriel au [michelle.merette@videotron.ca](mailto:michelle.merette@videotron.ca)

#### Cardio-Vélo (spinning)

Ne tardez plus à vous inscrire ! Encore quelques places de disponible.  
Début des cours le 24 septembre.

### Salle de l'Âge d'Or

9 h : Conditionnement physique

18 h 45 : Danse en ligne country  
Dès le 18 septembre, contactez  
Line au (418) 276-1628

9 h : Conditionnement physique

9 h : Conditionnement physique

Pour information : Patricia Caouette

(418) 374-2967 poste 103

[cosen@perignonka.ca](mailto:cosen@perignonka.ca)

# TOURISME

SEPTEMBRE 2019

## FIN DE SAISON TOURISTIQUE

### Horaire de fin de saison

Voici l'horaire de fin de saison pour les différents services :

Bistr'eau Pub Péribonka, Camping et Navette : 15 septembre 2019

Marina : 28 septembre 2019 (sortie officielle des bateaux)

### Merci !

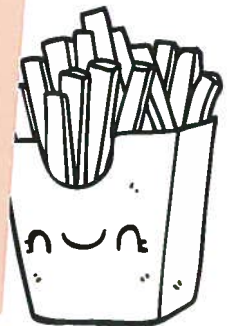
Nous tenons à remercier la population de Péribonka pour leur participation lors de la saison touristique 2019.

On se dit à l'an prochain !



## 5 à 7 de fin de saison | Jeudi 12 septembre 2019

Nous invitons la population pour un dernier 5 à 7 de la saison au Bistr'eau Pub Péribonka ! Nous servirons gratuitement nos fameuses chips maison et soulignerons la belle saison qui vient de se terminer! On vous y attend en grand nombre :)



Pour information : Patricia Caouette  
(418) 374-2967 poste 103  
cosen@peribonka.ca





# Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

## **EXCURSIONS EN MILIEU ISOLÉ – LA PRUDENCE EST DE MISE**

**Saguenay, août 2019** – La Sûreté du Québec lance un avertissement aux amateurs de plein-air qui pratiquent leurs activités en solitaire dans des milieux isolés. Une expédition en forêt ou au cœur d'un secteur éloigné n'est pas sans risque et exige une préparation adéquate. Chaque année des opérations de sauvetage doivent être déployées afin de retrouver et de secourir des personnes qui se trouvent en situation de détresse parce qu'ils n'ont pas pris les précautions d'usage.

Avant d'envisager une excursion en milieu isolé, vous devez vous assurer que votre projet soit réaliste et que votre condition physique vous permette une telle expédition. Lorsque vous avez déterminé votre destination, vous devez commencer à vous préparer. Une bonne préparation peut prendre plusieurs jours et comprend les éléments décrits dans les paragraphes suivants.

Avant de partir, assurez-vous de :

- Préparer un itinéraire détaillé incluant chacune de vos destinations, les distances qui les séparent, le temps alloué pour les parcourir et les dates prévues d'arrivée à chaque endroit. Votre itinéraire doit être rédigé en deux copies et vous devez en laisser une à un proche avant de partir.
- Vous doter d'une carte détaillée et à jour de la région ciblée et vous réappropriier les techniques de lecture de cartes et des outils de navigation (GPS, boussoles, etc.).
- Maîtriser les techniques de survie et les moyens de déplacement que vous prévoyez utiliser (marche, embarcation nautique, etc.).
- Être en mesure d'utiliser adéquatement votre équipement. Idéalement, vous devriez avoir testé tous vos équipements au moins une fois avant de vous lancer dans une expédition en milieu isolé.
- Vérifier les prévisions météorologiques dans tous les secteurs où vous désirez vous rendre. Si la météo annoncée est susceptible de poser un risque pour votre sécurité, ne partez pas.

De plus, vous devez vous assurer que vous emportez avec vous les articles essentiels suivant :

- Un outil de communication tel qu'un téléphone satellitaire, une radio portative UHF ou VHF, une balise de type « Spot » ou tout autre appareil vous permettant de communiquer à partir d'un endroit isolé. N'oubliez pas de noter et d'emporter le numéro de téléphone des services d'urgence de la région où vous vous trouvez.
- Une trousse de survie comprenant au minimum un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, un grand sac de plastique orange, des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet, une couverture légère traitée à l'aluminium et des aliments riches en calories tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.
- Des vêtements et des chaussures adaptés à votre activité.

Pendant votre excursion...

- Donnez des nouvelles à vos proches de façon régulière, en leur indiquant votre position.
- Marquez votre passage à l'aide de rubans marqueurs que vous pouvez coller aux arbres.

En cas de problèmes...

- Tentez de vous construire un abri.
- Ne continuez pas à marcher. Si vous aviez signalé votre position précédemment, demeurez dans le même secteur.
- Repérez un endroit peu boisé et rendez-vous visible en faisant un feu et en étalant vos équipements de couleur vive sur le sol.

La Sûreté du Québec vous invite à vous rendre sur son site Web au [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca) et à télécharger la brochure «Orientez votre excursion» pour vous aider à bien préparer votre activité de plein-air.